

**COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES**

**SÉANCE D'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU CONSEIL DES COMMISSAIRES**

**TENUE LE 10 JUIN 2003**

**LE 1<sup>ER</sup> JUILLET 2003**

**(2003-2004)**

**1.00 RECUEILLEMENT**

À 19 H 10

la séance ordinaire du conseil des commissaires du 10 juin 2003, ajournée au 1<sup>er</sup> juillet 2003, se poursuit.

**2.00 PRÉSENCES**

À LA SÉANCE AJOURNÉE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES TENUE LE 1<sup>ER</sup> JUILLET 2003 À 19 H AU 50, BOULEVARD TASCHEREAU À LA PRAIRIE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME MICHELINE PATENAUDE-FORTIN ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

MMES LISE BEAUCHAMP-BRISSON, CLAUDINE CARON-LAVIGUEUR, HÉLÈNE CORMIER-LANGLAIS, SOLANGE COUTURE-DUBÉ, DENISE DAOUST-BIGONNESSE, MARIE-LOUISE GENTRICK-KERNEIS, MARGOT PAGÉ, SYLVIE PROVOST-HUOT, ALICE SAVOIE, FRANÇOISE THÉORET

MM. JACQUES CARON, YVON DEROME, ANDRÉ DUGAS, GUY SYLVAIN, ALBAN SYNNOTT, PIERRE VOCINO

MME LUCIE LONGTIN, commissaire représentante du comité de parents (secondaire)

M. ROCH THIBAUT, commissaire représentant du comité de parents (primaire)

**AINSI QUE :**

MMES SUSAN TREMBLAY, directrice générale  
CAROLE BLOUIN, directrice générale adjointe

**ET :**

MME CLAUDE BOIVIN, directrice des Services éducatifs aux jeunes

MM. MAURICE BROSSARD, directeur du Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle

PIERRE FRANCOEUR, directeur du Service des ressources humaines

PIERRE MARCHAND, directeur du Service des ressources financières

GILLES PRESSEAU, secrétaire général

Mmes Pascale Godin, Linda Zagrodny-Crevier et MM. Gérard Bruchési, et Luc Chartier, commissaires, ont motivé leur absence.

**3.00 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

**Monsieur Pépin, parent, école Saint-Marc**

La directrice générale assurera un suivi à la demande de Monsieur Pépin concernant le transfert administratif d'école d'un de ses enfants.

**C.C.-1290-07-03 4.00 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Alice Savoie, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires adoptent l'ordre du jour tel que modifié à savoir :

**5.0 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS**

**6.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL**

6.02 Plan triennal des immobilisations 2004-2007 (PTI) :

- Demande d'ajout d'espaces – mesure 50511 : formation générale des jeunes

6.03 UNICEF – Enfants du monde

**7.0 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES**

**8.0 SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

**9.0 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

9.01 Nomination ou engagement de membres du personnel d'encadrement :

- Directions d'établissement
- Autres

9.02 Demande d'un congé sans traitement d'un personnel cadre

**10.0 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES**

10.03 Règles de répartition des ressources 2003-2004

10.04 Détermination du taux de taxe scolaire 2003-2004 – article 312

10.05 Détermination du taux d'arrérage – taxe scolaire – article 316

10.06 Adoption du budget 2003-2004 de la CSDGS – article 277

10.07 Approbation du budget des établissements – article 276

**11.0 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES**

11.01 École Saint-Viateur : demande de la Rémoise

**12.0 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS**

**13.0 SERVICE DE L'INFORMATION**

**14.0 FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC**

**15.0 COMITÉ DE PARENTS**

**16.0 DEMANDE D'INFORMATION**

16.01 Transport scolaire (**sujet ajouté**)

16.02 Informations sur divers sujets (**sujet ajouté**)

16.03 Projet à l'école Louis-Philippe-Paré (**sujet ajouté**)

16.04 Don d'un tableau (**sujet ajouté**)

**17.0 COMMUNICATION DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

**18.0 DÉPÔT DE DOCUMENTS**

18.01 Résultats aux épreuves uniques de juin 2002

18.02 Publication « Virage » du MEQ

18.03 Lettre aux directions des écoles primaires relativement au transport scolaire

18.04 Lettre de la FCSQ sur le financement 2003-2004 des commissions scolaires

18.05 Lettre de la Commission de la représentation électorale du Québec

18.06 Élèves émérites dans des cégeps du Québec

**19.0 REVUE DE PRESSE**

**20.0 LEVÉE DE LA SÉANCE**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.0 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS**

La présidente, Madame Micheline Patenaude-Fortin, et la directrice générale, Madame Susan Tremblay, présentent les suivis faits depuis la dernière rencontre.

**6.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL**

**6.02 PLAN TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2004-2007 (PTI)**

C.C.-1291-07-03

**Demande d'ajout d'espace dans le cadre de la mesure 50511 pour les secteurs Nord et Nord-Ouest**

Madame Claude Boivin, directrice des Services éducatifs aux jeunes, présente le dossier.

CONSIDÉRANT le nouveau Plan triennal des immobilisations 2004–2007 du ministère de l'Éducation;

CONSIDÉRANT les prévisions démographiques du ministère de l'Éducation du Québec de février 2002 et février 2003;

CONSIDÉRANT l'augmentation de clientèle observée dans les secteurs Nord et Nord-Ouest au 30 septembre 2002, par rapport aux dernières prévisions du ministère de l'Éducation;

CONSIDÉRANT les développements domiciliaires importants déjà amorcés et planifiés sur cinq ans, dans plusieurs municipalités de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries, principalement dans les villes de Candiac et La Prairie;

CONSIDÉRANT les impacts de ces développements sur l'augmentation de clientèle scolaire à la Commission scolaire pour les prochaines années;

CONSIDÉRANT les capacités d'accueil reconnues pour l'ensemble des écoles de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT les besoins supplémentaires en locaux pour la clientèle du secondaire;

CONSIDÉRANT la mesure 50511 (ajout d'espace);

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Hélène Cormier-Langlais, commissaire,

de demander au ministère de l'Éducation, dans le cadre de la mesure « ajout d'espace pour la formation générale, secteur jeunes », l'autorisation de procéder à l'agrandissement de deux écoles secondaires dans les secteurs Nord et Nord-Ouest.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

C.C.-1292-07-03

**6.03 UNICEF – ENFANTS DU MONDE**

Monsieur Gilles Presseault, secrétaire général, présente le dossier.

ATTENDU QUE tous les éducateurs et éducatrices ont pour mandat de permettre à nos enfants de s'ouvrir sur le monde et de les guider dans l'apprentissage de la réalité qui les entoure ;

ATTENDU QUE nos enfants veulent s'impliquer afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie de millions d'enfants marginalisés et vulnérables à travers le monde ;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a proclamé le 31 octobre Journée québécoise de l'UNICEF pour consacrer la mobilisation des intervenants du secteur de l'éducation, des élèves et de la population en faveur des objectifs humanitaires de l'UNICEF ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame Lise Beauchamp-Brisson, commissaire,

que la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries se joigne au mouvement en faveur de la survie et du bien-être des enfants démunis du monde et qu'elle invite toutes ses écoles à contribuer à l'édification d'un monde de paix, digne et respectueux de tous les enfants en participant à la campagne Halloween UNICEF.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**7.0 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES**

**8.0 SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

**9.0 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

**9.01 NOMINATION OU ENGAGEMENT DE MEMBRES DU PERSONNEL D'ENCADREMENT :**

- DIRECTIONS D'ÉTABLISSEMENT
- AUTRES

Monsieur Pierre Francoeur, directeur du Service des ressources humaines, présente chacune des propositions de nomination.

C.C.-1293-07-03

**9.01a NOMINATION D'UNE DIRECTION ADJOINTE D'ÉCOLE – Mme Hélène Brien**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alban Synnott, commissaire,

d'engager, à une date à déterminer par la Direction générale, **Mme Hélène Brien**, à titre de directrice adjointe de l'école Piché-Dufrost de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries, selon les conditions prévues au Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires. Cette nomination est assujettie à une période de probation d'une année.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

C.C.-1294-07-03

**9.01b ENGAGEMENT D'UNE DIRECTION ADJOINTE D'ÉCOLE  
– M. Karl Da Silva**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Solange Couture-Dubé,  
commissaire,

d'engager, à une date à déterminer par la Direction générale,  
**M. Karl Da Silva**, à titre de directeur adjoint de l'école Saint-Jean  
de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries, selon les  
conditions prévues au Règlement sur les conditions d'emploi des  
gestionnaires des commissions scolaires. Cette nomination est  
assujettie à une période de probation d'une année.

ONT VOTÉ POUR : 16 commissaires  
ABSTENTION : 1 commissaire

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

C.C.-1295-07-03

**9.01c NOMINATION D'UNE DIRECTION D'ÉCOLE – M. Marc  
Girard**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Lise Beauchamp-Brisson,  
commissaire,

de nommer, à une date à déterminer par la Direction générale,  
**M. Marc Girard**, à titre de directeur de l'école Jean XXIII de la  
Commission scolaire des Grandes-Seigneuries, selon les conditions  
prévues au Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires  
des commissions scolaires. Cette nomination est assujettie à une  
période de probation d'une année.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

C.C.-1296-07-03

**9.02 DEMANDE D'UN CONGÉ SANS TRAITEMENT D'UN  
PERSONNEL CADRE**

Monsieur Pierre Francoeur, directeur du Service des ressources humaines,  
présente le dossier. La présidente, Madame Micheline Patenaude-Fortin, et  
la directrice générale adjointe, Madame Carole Blouin, répondent à des  
questions.

CONSIDÉRANT le pouvoir du conseil des commissaires d'accepter ou  
de refuser une demande de congé sans traitement  
(article 7.19) ;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur André Dugas, commissaire,

d'autoriser la demande de Madame Marie-Josée Lamontagne, directrice de  
l'école des Trois-Sources, d'obtenir un congé sans traitement (20%) pour la  
période du 1<sup>er</sup> juillet 2003 au 30 juin 2004.

ONT VOTÉ POUR : 13 commissaires  
ONT VOTÉ CONTRE : 1 commissaire  
ABSTENTION : 3 commissaires

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**10.0 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES**

C.C.-1297-07-03

**10.03 RÈGLES DE RÉPARTITION DES RESSOURCES 2003-2004**

Monsieur Pierre Marchand, directeur du Service des ressources financières,  
présente le dossier. Il remet une copie du document « Mode de répartition

des ressources – Année scolaire 2003-2004 » pour que les membres du Conseil puisse le consulter au besoin.

CONSIDÉRANT que la politique Objectifs, principes et critères de répartition des ressources a été adoptée par le Conseil des commissaires le 8 avril 2003 ;

CONSIDÉRANT que le document « Règles de répartition des ressources 2003-2004 » est un document complémentaire à la politique Objectifs, principes et critères ;

CONSIDÉRANT que les Règles de répartition des ressources 2003-2004 servent à l'élaboration du budget ;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Hélène Langlais-Cormier, commissaire,  
d'adopter les règles de répartition des ressources 2003-2004.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**C.C.-1298-07-03**

**10.04 DÉTERMINATION DU TAUX DE TAXE SCOLAIRE 2003-2004**

Monsieur Pierre Marchand, directeur du Service des ressources financières, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que l'évaluation uniformisée pour l'établissement de la subvention de péréquation est établie au montant de 37 051 246 \$, en conformité avec la Loi sur l'instruction publique et les règles budgétaires 2003-2004 ;

CONSIDÉRANT le budget adopté par le Conseil des commissaires le 1<sup>er</sup> juillet 2003 et déposé au ministre de l'Éducation ;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Caron, commissaire,  
que le taux de la taxe scolaire soit fixé à 0,35 \$ du 100 \$ d'évaluation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**10.05 DÉTERMINATION DU TAUX D'ARRÉRAGE – TAXE SCOLAIRE**

Monsieur Pierre Marchand, directeur du Service des ressources financières, présente le dossier. Il répond à des questions.

Monsieur Yvon Derome, commissaire, fait la proposition suivante :

CONSIDÉRANT le taux d'intérêt annuel chargé en 2002-2003 sur les arrérages de taxes ;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yvon Derome, commissaire,  
que le taux d'intérêt annuel sur les arrérages de taxes soit maintenu à 14% pour l'année scolaire 2003-2004.

**C.C.-1299-07-03**

Monsieur Jacques Caron, commissaire, propose l'amendement suivant :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Caron, commissaire,

d'amender la proposition principale en ajoutant que les frais administratifs soient inclus dans le taux de 14% chargé sur les arrérages de taxes.

ONT VOTÉ POUR : 1 commissaire  
ONT VOTÉ CONTRE : 16 commissaires

**REJETÉE À LA MAJORITÉ**

**C.C.-1300-07-03**

Le vote est pris sur la résolution principale de Monsieur Yvon Derome, commissaire, laquelle se lit comme suit :

CONSIDÉRANT le taux d'intérêt annuel chargé en 2002-2003 sur les arrérages de taxes ;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yvon Derome, commissaire,

que le taux d'intérêt annuel sur les arrérages de taxes soit maintenu à 14% pour l'année scolaire 2003-2004.

ONT VOTÉ POUR : 16 commissaires

ONT VOTÉ CONTRE : 1 commissaire

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**C.C.-1301-07-03**

**10.06 BUDGET DE FONCTIONNEMENT, D'INVESTISSEMENT ET DE SERVICE DE LA DETTE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2003-2004 - ADOPTION**

Monsieur Pierre Marchand, directeur du Service des ressources financières, présente le dossier. La directrice générale, Madame Susan Tremblay, la présidente, Madame Micheline Patenaude-Fortin et Monsieur Pierre Marchand répondent à des questions.

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries a adopté, conformément à la Loi sur l'instruction publique la politique « Objectifs, principes et critères de répartition des ressources » entre les établissements et par la détermination des besoins de la Commission scolaire (résolution C.C.-1238-04-03);

CONSIDÉRANT que, conformément à la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries doit adopter et transmettre au Ministre son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année 2003-2004;

CONSIDÉRANT l'ensemble des règles de répartition des ressources qui ont servi à établir les budgets des établissements et du siège social;

CONSIDÉRANT que le budget a été élaboré dans le respect des règles adoptées par le Conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT que le budget prévoit que le taux de la taxe scolaire est fixée à 0,35 \$ du 100 \$ d'évaluation et que ce taux respecte les limites prévues par la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT l'ensemble des démarches réalisées cette année auprès du ministère de l'Éducation eu égard à la situation financière de la Commission;

CONSIDÉRANT l'ensemble de la révision budgétaire du budget 2002-2003 en date du 29 mai 2003 concernant le redressement budgétaire;

CONSIDÉRANT que le surplus de la Commission scolaire au 30 juin 2003 est estimé à 3 414 391 \$;

CONSIDÉRANT que le budget 2003-2004 présente un excédent des dépenses sur les revenus de l'année de 2 063 307 \$;

CONSIDÉRANT que le budget s'équilibre en s'appropriant une partie du surplus cumulé;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur André Dugas, commissaire,

que le budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette de 166 351 723 \$ soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation.

ONT VOTÉ POUR : 16 commissaires

ABSTENTION : 1 commissaire

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**C.C.-1302-07-03**

**10.07 APPROBATION DU BUDGET DES ÉTABLISSEMENTS**

Monsieur Pierre Marchand, directeur du Service des ressources financières, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que, conformément à la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries doit approuver les budgets des établissements;

CONSIDÉRANT l'arrivée tardive des paramètres de consultation du MEQ;

CONSIDÉRANT que le MEQ n'accorde pas l'allocation pour le programme « Ça bouge après l'école »;

CONSIDÉRANT que les écoles, avant de faire leur budget, ont été informées que l'allocation pour le programme « Ça bouge après l'école » pourrait disparaître;

CONSIDÉRANT que le MEQ n'accorde plus l'allocation récurrente ciblée pour les plans de réussite;

CONSIDÉRANT que l'allocation pour les plans de réussite est déjà intégrée à l'organisation scolaire des établissements;

CONSIDÉRANT que le MEQ fait un ajustement récurrent négatif dans les revenus autonomes de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT que les objectifs, principes et critères de répartition des ressources adoptés par le Conseil des commissaires le 8 avril 2003 précisent au point 5.2.7 « Advenant que le MEQ retire à la Commission scolaire des allocations déjà distribuées aux établissements, la Commission scolaire retirera aux établissements la partie correspondante de cette allocation qui leur aura été allouée »;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Alice Savoie, commissaire,

QUE les membres du Conseil des commissaires approuvent les budgets des établissements suivants : de la Petite-Gare (001), Émilie-Gamelin (002), Jean XXIII (006), de la Magdeleine (007), Fernand-Seguin (012), Louis-Lafortune (018), des Cheminots (019), de l'Odyssée (021), des Timoniers (022), des Bourlingueurs/Sainte-Catherine (023), Saint-Jean (025), Piché-Dufrost (028), Vinet-Souigny (029), Jacques-Leber (030), Armand-Frappier (031), Félix-Leclerc (033), des Trois-Sources (039), Saint-Jean-Baptiste (040), Laberge (041), Pie-XII (043), Notre-Dame-de-l'Assomption (045),



Marguerite-Bourgeois (046), Saint-Joseph (054), Bonnier (055), Saint-René (056), Saint-Isidore/Langevin (060), Saint-Viateur/Clotilde-Raymond (063), Pierre-Bédard (065), des Moussaillons (069), Sainte-Clotilde (073), Saint-Patrice (075), Louis-Cyr (076), Daigneau (077), Saint-Romain (080), du Tournant (081), C.F.C.R.S. (085), E.F.P.C. (088) pour lesquels une copie de l'adoption par le conseil d'établissement a été déposée;

QUE ces budgets approuvés soient ajustés pour tenir compte du retrait par le MEQ de l'allocation « Ça bouge après l'école » conformément à nos objectifs, principes et critères de répartition des ressources au point 5.2.7;

QUE la Direction générale de la Commission scolaire vise à récupérer le montant de l'allocation des plans de réussite au plus tard lors de la préparation du budget 2004-2005;

QUE les membres du Conseil des commissaires attendent que les résolutions des conseils d'établissements soient déposées avant d'approuver les budgets des établissements suivants : Saint-Joseph/Notre-Dame (003), Saint-François-Xavier (005), Jean-Leman (013), Saint-Marc (014), de l'Aquarelle (032), Gérin-Lajoie (038), Gabrielle-Roy (042), Saint-Jude (047), Louis-Philippe-Paré (048), Jacques-Barclay (068), Saint-Édouard (071), Saint-Michel-Archange (072), Saint-Bernard (079), Centre l'Accore (087), C.É.A.G./M.É.A./Envol (090);

QUE conformément à la délégation de pouvoirs, la directrice générale pourra autoriser un établissement dont le budget n'a pas été approuvé par le Conseil des commissaires, aux conditions qu'elle détermine, à engager des dépenses qui n'ont pas été approuvées ce, jusqu'à l'approbation du budget par les membres du Conseil des commissaires.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-1303-07-03

### 11.0 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

#### 11.01 ÉCOLE SAINT-VIATEUR : DEMANDE DE LA RÉMOISE (PROJET D'HABITATIONS À SAINT-RÉMI)

Monsieur Maurice Brossard, directeur du Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle, présente le dossier. La présidente, Madame Micheline Patenaude-Fortin, complète l'information.

CONSIDÉRANT la position prise par le conseil d'établissement de l'école Saint-Viateur-Clotilde-Raymond;

CONSIDÉRANT qu'il existe un autre site pouvant accueillir ce projet à Saint-Rémi;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Alice Savoie, commissaire, et résolu :

De ne pas donner suite à l'implantation du projet d'habitations « La Rémoise » sur le terrain adjacent à l'école Saint-Viateur.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**12.0 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS**

**13.0 SERVICE DE L'INFORMATION**

**14.0 FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC**

**15.0 COMITÉ DE PARENTS**

**16.0 DEMANDE D'INFORMATION**

**16.01 TRANSPORT SCOLAIRE**

La présidente, Madame Micheline Patenaude-Fortin, informe les membres du conseil des commissaires qu'aucune décision n'a été prise lors de la réunion du comité exécutif tenue plus tôt concernant le renouvellement du contrat avec un transporteur et qu'aucun document n'a été déposé lors de cette réunion. Monsieur Denis Hudon, coordonnateur aux Services éducatifs aux jeunes, complète l'information.

**16.02 INFORMATIONS SUR DIVERS SUJETS**

Ces informations sont données par Madame Marie-Louise Gentric-Kerneis, commissaire.

**16.02 a CENTRE D'INFORMATIQUE DU CÉGEP DE VALLEYFIELD**

Un centre informatique est implanté dans Châteauguay. Il y aura du dédoublement avec ce qui est offert dans le DEP Soutien informatique.

La directrice générale, Madame Susan Tremblay, et la présidente, Madame Micheline Patenaude-Fortin, donnent des informations sur cette problématique.

Il est demandé qu'un projet de proposition dénonçant cette situation soit préparé.

**16.02 b FORMATION DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ**

Le Cégep André-Laurendeau a commencé son projet de formation dans le domaine de la santé. Le recrutement a donné de bons résultats. Le tout se fait à partir du CHAL.

**16.02 c TOURNOI DE GOLF DE LA CSDGS QUI A EU LIEU LE 25 JUIN DERNIER**

Des félicitations sont adressées à Madame Hélène Cormier Langlais, commissaire, pour son excellent travail dans ce dossier.

**16.03 PROJET À L'ÉCOLE LOUIS-PHILIPPE-PARÉ**

Les commissaires sont informés par Madame Marie-Louise Gentric-Kerneis, commissaire, d'une activité multi-média audio-visuelle réalisée par les élèves de l'école Louis-Philippe-Paré. Les initiateurs de ce projet sont disponibles pour faire une présentation de leur savoir-faire aux membres du Conseil des commissaires.

**16.04 DON D'UN TABLEAU**

Madame Margot Pagé, commissaire, offre le tableau qu'elle a gagné lors du tournoi de golf de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries, qui a eu lieu le 25 juin dernier, pour la décoration de la salle où siège le comité de révision d'une décision. Le Conseil exprime sa reconnaissance pour son geste.

## **17.0 COMMUNICATION DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

La directrice générale, Madame Susan Tremblay, donne des précisions sur le document déposé au point 18.03 portant sur les distances de marche pour les élèves et l'accès aux places disponibles.

## **18.0 DÉPÔT DE DOCUMENTS**

- 18.01 Résultats aux épreuves uniques de juin 2002
- 18.02 Publication « Virage » du MEQ
- 18.03 Lettre aux directions des écoles primaires relativement au transport scolaire
- 18.04 Lettre de la FCSQ sur le financement 2003-2004 des commissions scolaires
- 18.05 Lettre de la Commission de la représentation électorale du Québec
- 18.06 Élèves émérites dans des cégeps du Québec
- 18.07 Centraide – Résultats comparatifs entre commissions scolaires

## **19.0 REVUE DE PRESSE**

**C.C.-1304-07-03**

## **20.0 LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 20 h 50 heures,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur André Dugas, commissaire,

que la séance d'ajournement soit et est levée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

Présidente de la séance

D:\Textes\Cc\2002-2003\Procès-verbaux\030610.doc

---

Secrétaire général